

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS 2017/2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
7 AVRIL 2018 À
SAINT-GERVAIS-SUR-MARE

RÉUNIONS DE SECTEUR :

- LUNDI 26 FÉVRIER 2018 À SALELLES-DU-BOSC
- JEUDI 1^{ER} MARS 2018 À SAINT-JEAN-DE-VÉDAS (REPORTÉE 13 MARS CONDITIONS METEO)
- MERCREDI 7 MARS 2018 À PRÉMIAN
- VENDREDI 9 MARS 2018 À SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT



LA FDC 34...

...AGREEE AU TITRE
DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

(ARRÊTÉ DU 28 SEPTEMBRE 2017)... ...AVEC DES MISSIONS DE
SERVICE PUBLIC...

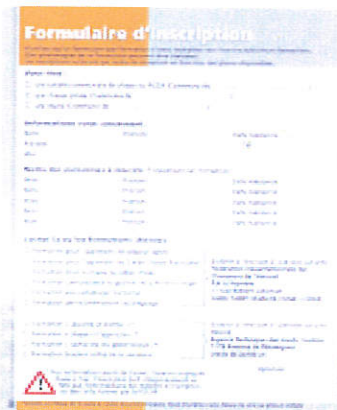


Elle est habilitée à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales (arrêté préfectoral du 21 octobre 2014)

- ✘ Formation permis de chasser
- ✘ Indemnisation dégâts grand gibier
- ✘ Lutte contre le braconnage...



LA FDC 34 (SUITE)...



13 formations dont une nouvelle depuis 2016 : tir du renard à l'affût et à l'approche (49 personnes formées en mai 2017)



LE PETIT GIBIER



- Le Lapin :

- VHD et Myxo entre octobre et décembre 2017.

- 4 communes classées rouges : Cournonsec, Cournonterral, Villeneuve-Maguelone et Mudaison (Prolongation de la chasse jusqu'au 28 février 2018, arrêté de reprise pour 6 mois et lâchers interdits).

- Arrêtés de reprise pour 3 mois sur toutes les autres communes.

- Le Lièvre et la Perdrix rouge :

- Formation lagomorphes : 3 sociétés en 2017 (57 depuis 2008).

- Comptages Perdrix : Pas de société formée en 2017 mais un vingtaine intéressées pour 2018.

- 317 paires d'ailes et de pattes récoltées en 2017 (âge ratio de 1,23 et sexe ratio des adultes 1,08).

- Surveillance des mortalités anormales :

- Réseau SAGIR : Surveillance des maladies hémorragiques sur le Lapin et le Lièvre (EBHS, RVHD2, toxoplasmose,) et émergentes EBHS « Like ».


- surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques : Carbofuran (interdit), Imidaclopride (enrobage de semences)

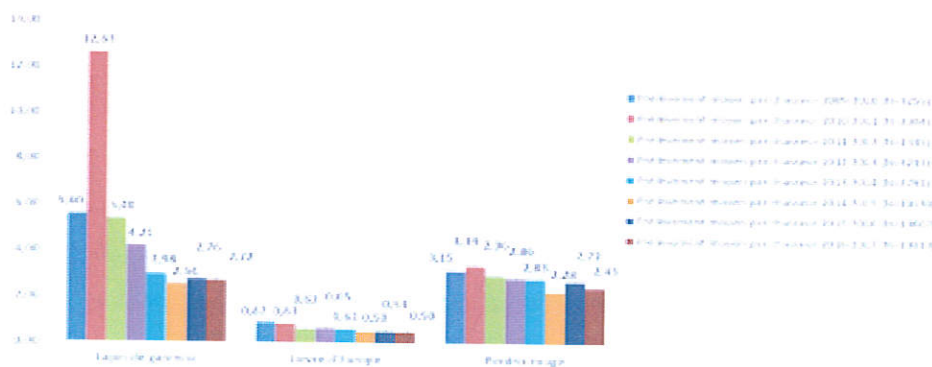


Partenaires : ONCFS, Chambre d'Agriculture, Association Départementale des Piégeurs Agréés 34, GIC, Laboratoire Départemental Vétérinaire, IMPCF, Anclatra, délégué régional du concours Saint Hubert, AFACCC34, Région, Conseil Départemental

LE PETIT GIBIER (SUITE)

N'oubliez pas de retourner votre fiche de prélèvement à la FDC 34 lors de votre demande de validation !

Taux de retour de 60%  10 010 fiches analysées en 2017



LES NUISIBLES

Classement nuisible sous conditions fixées par Arrêtés ministériels (juin 2018):

- + Renard, fouine, pie bavarde et étourneau sur l'ensemble du département
- + Corneille noire sur une partie du département
- + Chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué, bernache du canada sur l'ensemble du département

Classement nuisible sous conditions fixées par Arrêté préfectoral (2018):

Pigeon ramier



Partenaires : ONCFS, Chambre d'Agriculture, Association Départementale des Piégeurs Agréés 34, IMPCF



Pensez à déclarer les dégâts d'espèces nuisibles (belette et putois compris, nuisibles nationalement)



6

LES MIGRATEURS TERRESTRES ET LE GIBIER D'EAU

Les migrateurs terrestres :

- Suivi bécasse en cas de gel prolongé (Bourbaki).
- PMA Bécasse (3/jour, 6/semaine, 30/saison).
- CPB : demande et retour obligatoire à la FDC 34 en fin de saison de chasse même si aucun prélèvement.



Le gibier d'eau :

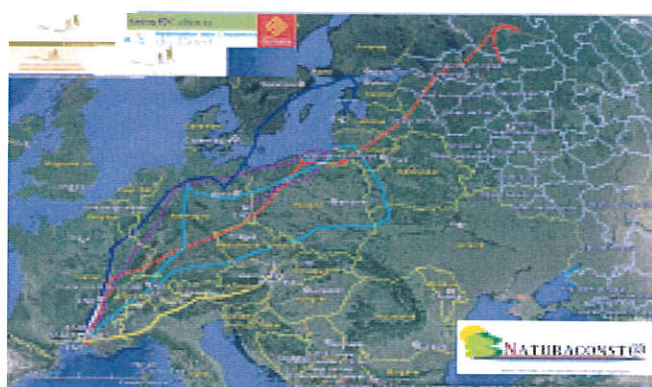
- Acquisition d'une partie de l'Etang de Vendres par le CDL.
- Absence de dérogation pour les oies (fermeture 31 janvier).

Surveillance des mortalités anormales sur le département (réseau SAGIR)
Maladie de Newcastle sur les tourterelles.



Partenaires : ACM, ONCFS, CNB34, CCB, IMPCF, Conservatoire du Littoral, LPO, CEN LR, Fédération de l'Hérault pour la Pêche, FNC, FRC, Région, Conseil Départemental

LE GIBIER D'EAU (SUITE 1)



- Programme de recherche dérangement/perturbation (AVIPER)
 - 26 sarcelles capturées entre le Gard et l'Hérault en janvier 2017 avec 3 prises de sang sériées.
 - 4 balises GPS posées pour suivre les déplacements journaliers.
 - 26 bagues Museum de Strasbourg posées.

Partenaires : ACM, ONCPS, FNC, FRC, Naturaconst@, CNRS, Région

8

LES MIGRATEURS TERRESTRES ET LE GIBIER D'EAU (SUITE 2)

Contexte : Plusieurs épisodes de grippe aviaire depuis 10 ans qui ont conduit au renforcement des mesures de biosécurité et de traçabilité des appelants

Actuellement des foyers IAHP sont observés en Italie sur faune sauvage et élevage

❖ Rappel réglementaire sur le baguage des appelants :

- Bague obligatoire de la naissance à la mort de l'appelant
- Bague effacée ou illisible à remplacer par bague ouverte
- Tenue d'un registre de détection avec entrées et sorties des appelants
- Déclaration annuelle à faire auprès de la FDC 34
- Commande de bagues fermées et ouvertes possible à la FDC 34
- Les mesures de biosécurité sont disponibles à la FDC 34 ou sur le site internet
- Des contrôles pourront avoir lieu en cas de passage du territoire national en « risque élevé »



9

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER

Bilan affût-approche du 1^{er} juin au 09 sept 2017 :

- 1 188 sorties (994 en 2016)
- 470 sangliers tués (364 en 2016)

Bilan des battues saison 2016/2017 :

- 20 900 sangliers tués (+ 16 % par rapport à 2015/2016)
- 322 000 chasseurs (- 2 % par rapport à 2015/2016)
- 14 444 sorties réalisées (-0,5 % par rapport à 2015/2016)

Equarrissage des déchets issus de la chasse dans le Lodévois-Larzac (2016/2017) :

- 10 115 kg de déchets récupérés par 6 dianes

Surveillance des mortalités (réseau SAGIR + sérothèque) : Sangliers tués à la chasse ayant la Démodécie (lésion liée à la prolifération d'un acarien) sur la zone au Nord de Montpellier et secteur Faugères

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 1)

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2017/2018	240	283 422
2016/2017	256	201 308
2015/2016	181	125 787
2014/2015	297	181 261



(saison complète sauf 2017/2018)

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 2)

20 communes aux montants d'indemnisation les plus élevés en 2017 (chiffrage à mi-saison)

Commune	Montant Indemnisé (€)	Provisoire
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	21 822,86 €	0,00 €
LE BOSQ	13 413,43 €	2 835,00 €
COMBAILLAUX	14 369,16 €	0,00 €
ARGELLIERS	12 142,53 €	0,00 €
PUECHABON	11 791,33 €	0,00 €
AUMELAS	11 337,94 €	0,00 €
MONTARNAUD	10 227,59 €	0,00 €
FRAISSE SUR AGOUT	7 675,96 €	4 117,52 €
CAZEVIEILLE	6 224,00 €	0,00 €
MONTOLIEU	5 885,50 €	0,00 €
CLAPIERS	5 860,00 €	5 500,00 €
LA TOUR SUR ORB	5 460,00 €	2 040,00 €
CLARET	5 261,84 €	0,00 €
BOQUESSELS	4 900,34 €	0,00 €
FONTANES	4 847,47 €	0,00 €
FAUCERES	4 668,37 €	2 500,00 €
JUVIGNAC	4 647,34 €	0,00 €
CASSAGNOLES	4 570,51 €	4 570,51 €
SAINTE ANDRE DE BUEGES	4 556,67 €	1 000,00 €
SOUMONT	4 505,38 €	0,00 €
TOTAL	166 624,18 €	23 463,03 €



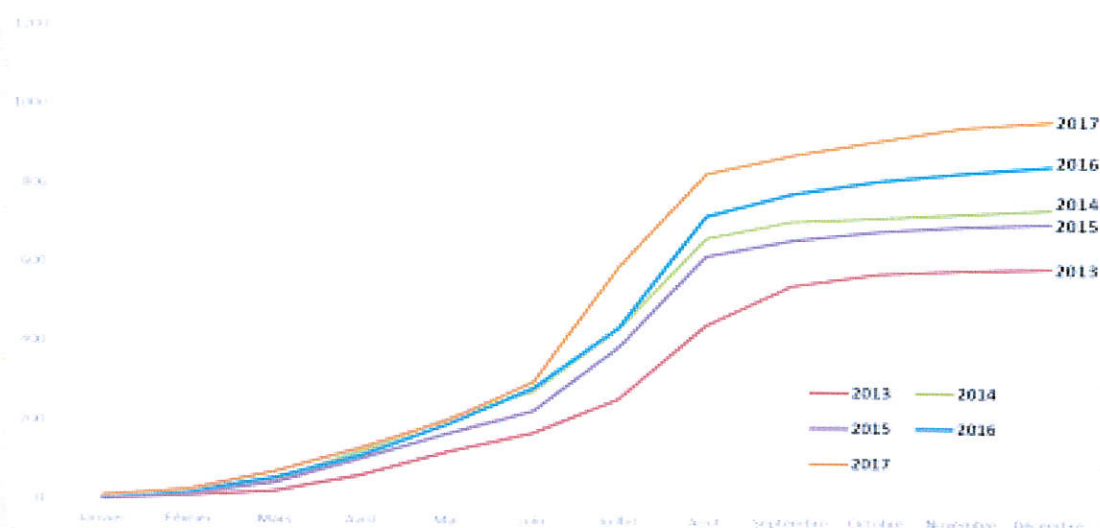
LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 3)

- Un protocole est en cours d'élaboration entre la FDC 34, la Chambre d'Agriculture 34 et la DDTM 34.
- La CDCFS du 26 avril 2018 définira les communes où l'ouverture du sanglier pour le tir à l'approche et à l'affût ainsi qu'en battue sera possible dès le 1^{er} juin 2018.
- Pour les communes classées « points noirs » et les communes classées « grises » (communes parmi les 20 plus indemnisées), la CDCFS « nuisibles » du 15 mai 2018 étudiera la possibilité de classer le sanglier nuisible pour la saison 2018/2019 ainsi que les modalités d'application conformément à l'article R. 427-6 du Code de l'Environnement.

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 4)

PRÊT DE MATERIEL DE CLÔTURE

Cumul des livraisons de clôture mois par mois de 2013 à 2017



2 sites de stockage et de départ de livraisons : 971 prêts de matériel
Recrutement de 4 personnels en CDD et intérim.

14

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 5)

BUDGET MATERIEL DE PREVENTION

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2017

A la FDC 34



104 877 €

Chez les agriculteurs

152 122 €

TOTAL STOCK :

256 999 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2018

Electrificateurs, piles, batteries, etc.



122 737 €

Fil, enrouleurs, piquets, etc.

110 880 €

TOTAL ACHAT :

233 617 €

15

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 6)

Signature d'une convention avec la Métropole de Montpellier le 12 juillet 2017 suite à la rencontre du 17 mai 2017.



Mise à disposition des Louvetiers de 3 cages pièges dans le cadre de la lutte contre les sangliers en zone urbaine : 90 sangliers prélevés.



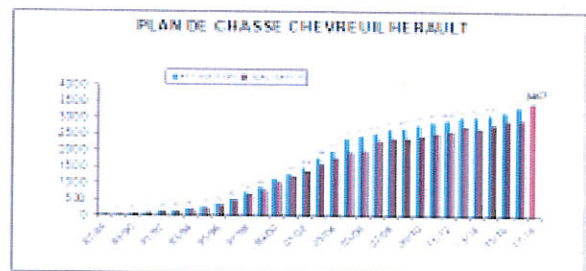
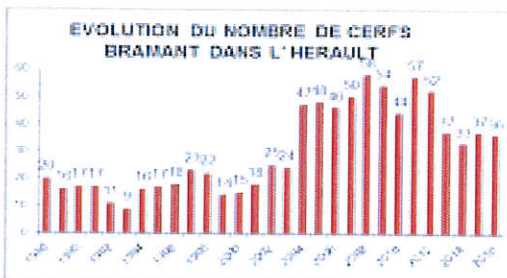
Partenaires : Montpellier Méditerranée Métropole, Association Départementale des Lieutenants de Louveterie

LE GRAND GIBIER : CERF, MOUFLON, CHEVREUIL



Attribution cerfs 17/18 : 170 (162 en 16/17)

Attribution chevreuils 17/18 : 3467 (3288 en 16/17)



Attribution mouflons 17/18 : 558 (548 en 16/17)

LE GRAND GIBIER : LES FORMATIONS

- **Sécurité grand gibier :**
96 personnes
(2 845 depuis 2003)
Sessions en juin 2018
- **GORED :** 6 équipes
(67 depuis 2008)
- **Approche :** 31 personnes
(311 depuis 2010)
Session le 27 avril 2018
- **Chien de sang :** pas de formation à l'automne 2017
(222 depuis 2007) – Session le 12 octobre 2018



Hygiène de la venaison :
28 personnes
(686 depuis 2010)
Session le 20 juin 2018



Forêts:

- Participation au CETEF (Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières) : Expérimentation à Fraïsse/Agout
- Participation aux colloques Forêt Méditerranéenne à Fraïsse/Agout en juin 2017 et dans le Var en mars 2018

18

Partenaires : ONCFS, ONE, les forestiers, Association Départementale des Lieutenants de Louveterie, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, UNUCR, Association Départementale des Chasseurs à l'Arc, Association Gardes Chasse Particuliers 34, Association Départementale des Piégeurs Agréés 34, AFACCC34, FRC, Région, Conseil Départemental (Laboratoire Départemental Vétérinaire)

GARDES CHASSE PARTICULIERS ET PIÉGEURS



Association Gardes Chasse Particuliers Hérault (AGCP34)

92 gardes adhérents
65 sociétés de chasse sous convention
Congrès national les 26 et 27 mai 2017 à la FDC 34

Formations des nouveaux gardes

24 en 2017
Partenariat ONCFS : session 2018 : 24 et 25 mai

Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

196 piégeurs adhérents

Formations de 95 nouveaux piégeurs en 2017

Sessions 2018 : - 2 et 3 mars
- 22 et 23 juin



La FDC 34 est membre du conseil d'administration et soutient financièrement ces deux associations

19

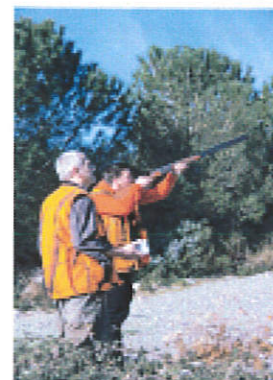
LE PERMIS DE CHASSER : EXAMEN ET GUICHET UNIQUE

Formation et examen du permis de chasser

- Aménagement du site de Poussan
- 303 candidats ont réussi l'examen complet en 2017
- 29 chasseurs agréés pour la chasse à l'arc en 2017

Guichet unique

- 19 210 permis de chasser validés (- 477) et 12 233 vignettes sangliers (-100)
- 6 012 validations par Internet (+ 589)
dont 4 302 e-Validation
- 10 534 contrats assurances souscrits (+ 154)
- Renforcement des mesures de sécurité concernant les armes : l'inscription au FINIADA entraîne l'obligation pour la fédération de refuser toute délivrance de validation du permis de chasser
- Réforme Nationale en cours



Partenaires : ONCFS, FNC, Région, Conseil Départemental

20

Le Président Jean-Pierre GAILLARD a complété son rapport moral et d'activités en présentant **la synthèse de la réforme votée en AG de la Fédération Nationale des Chasseurs le 21 mars 2018**

Jean-Pierre GAILLARD : « **De quoi s'agit-il ?** »

Cette réforme est une véritable révolution qui redonne à la chasse sa place au cœur de la ruralité.

Véritable vision d'avenir, il s'agit d'une réforme ambitieuse et nécessaire pour développer la chasse.

C'est également une réforme globale qui, au-delà des flux financiers, doit permettre notamment de responsabiliser les territoires et de redonner du pouvoir aux présidents de fédération pour mieux gérer les points noirs qui déséquilibrent certains budgets dégât de grands gibiers. Elle s'accompagne de simplification administrative.

Elle permet d'abaisser le coût du permis national de 400 à 200 €. Le permis départemental, quant à lui, perdure dans sa forme actuelle.

Que contient la réforme ?

Cette réforme est une réforme « gagnant-gagnant » :

- *les chasseurs gagnent du pouvoir d'achat avec le passage du permis national de 400 à 200 €, soit plus de 18 M€ d'économies ;*
- *les fédérations départementales des chasseurs pérennisent leurs ressources ;*
- *les fédérations régionales bénéficient d'une véritable autonomie financière avec une enveloppe globale de 14 M€, pour développer l'expertise scientifique et écologique ;*
- *la fédération nationale renforce ses moyens afin de faire face aux nombreux défis auxquels la chasse est confrontée au quotidien.*

Cette réforme est aussi une réforme globale qui oblige à une négociation avec l'Etat au sujet des flux financiers liés à la redevance payée par les chasseurs. Le chef de l'Etat a validé le principe de cette réforme qui vient d'être lancée et qui va avoir un impact sur un montant de l'ordre de 43 millions d'euros.

En complément, il est souligné que les missions régaliennes de police rurale, de la chasse et de la pêche doivent être confortées au sein de l'ONCFS et que cela aura aussi des conséquences budgétaires.

Quelles conséquences pour les chasseurs ?

Une des premières conséquences est de rendre la chasse plus accessible aux chasseurs :

- *redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs en abaissant le coût du permis de chasser national à 200 € au lieu de 400 € ;*
- *enrayer la baisse du nombre de chasseurs ;*
- *encourager la mobilité des chasseurs. Deux tiers des nouveaux chasseurs chassent dans plusieurs départements.*

Quel est le calendrier de mise en place ?

L'objectif est une application de cette réforme pour le 1^{er} juillet 2019, début de la saison cynégétique 2019-2020 ».

CHASSE AU FÉMININ ET JEUNES CHASSEURS

2 Associations de plus en plus dynamiques :

- 70 membres pour l'association des jeunes chasseurs et 55 membres pour la chasse au féminin.
- Réalisation de battues et parties de chasse pour les deux associations sur différents territoires de l'Hérault notamment ceux de la FDC 34 (Combesalat, Maison Lignière basse).
- Organisation dans l'Hérault d'un week-end de chasse Inter-AJC (Landes, Doubs) .

La FDC 34 est membre des conseils d'administration et soutient financièrement ces deux associations – Partenariat FRC pour la chasse au féminin



21

INFORMATION ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE DE CONNAISSANCE ET DE PRESERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA BIODIVERSITE

- **Un soutien quotidien auprès des associations de chasse** dans leur fonctionnement interne : contentieux juridiques, administration des associations, articulation avec les dianes etc.
- Subventions de 89 sociétés de chasse pour 435 ha de **cultures faunistiques**.
- Subventions de 93 sociétés de chasse pour gyrobroyage, **agrainoirs, points d'eau, etc.**
- Contribution à la prévention du braconnage : une trentaine de **Parties Civiles** par an.



Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement l'ACM d'Agde à Vendres.

Plus de 330 élèves ont accédé à ces animations.



LA COMMUNICATION



- Site Internet et bulletin trimestriel. www.fdc34.com
- Plaquette sur l'impact économique et social de la chasse : focus sur l'Hérault.
- Partenariat avec Décathlon.



- Fêtes de la chasse 2018 :
 - ❖ St Gély du Fesc les 2 et 3 juin
 - ❖ Cazouls les Béziers les 23 et 24 juin
 - ❖ Le Bousquet d'Orb les 7 et 8 juillet

Partenaires : FNC, BIPE, Région, Conseil Départemental

23

LE PARTAGE DU TERRITOIRE

- Journée départementale de la randonnée pédestre le 1er octobre 2017.
- Diffusion de la Plaquette commune Randonneurs/Chasseurs.
- Participation aux AG respectives du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et de la FDC 34.
- Membre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relative aux sports de nature.



Partenaires : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 34, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, Conseil Départemental

24

NATURA 2000 – BIODIVERSITE SUIVI DES 48 SITES HERAULTAIS

Exemples :

- Le Salagon : 12 854 ha / rapaces, outardes, etc.
- Causse du Larzac : 29 617 ha / landes, rapaces, etc.
- Mines de Villeneuve : 253 ha / chauve souris
- Gorges de l'Hérault : 21 736 ha / ripisylve, cours d'eau, etc.
- Aqueduc de Pézenas : 225 ha / chauve souris
- Pic Saint Loup : 4 440 ha / pelouses sèches et chauves souris, etc.

- Causse du Minervois : 24 947ha / rapaces, etc.
- Montagne de l'Espinouse et du Caroux (ZPS et ZSC) : 3 392 ha / espèces landicoles, tourbières, etc.
- Grottes du PNR Haut Languedoc : 17 à 90 ha / chauves souris.
- Crêtes du Mont Marcou : 1 484 ha / pelouses, chauves souris, etc.

- La Grand Maire : 420 ha / lagunes, milieux dunaires, etc.
- Etangs palavasiens : 6 547 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.
- Etang de Mauguio : 7 427 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.

- ✗ Signature des chartes Natura 2000 par les sociétés de chasse
- ✗ Contrat Natura 2 000 (Haute garrigues du Montpelliérais) pour le GICF de Montlaur
- ✗ Poursuite des activités du Contrat Natura 2000 de la FDC 34 sur Bessan

25

PERSPECTIVES

➤ LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

- La FDC 34 élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 421-5 du Code de l'Environnement (article 1 des statuts des FDC).
- Depuis le 02 janvier 2018, la FDC 34 a entrepris son 3^{me} SDGC pour la période 2019-2025 et a recruté une chargée de mission à cet effet.
- 5 thèmes seront abordés :
 - La chasse dans l'Hérault
 - La gestion des espèces et des habitats
 - La sécurité à la chasse
 - La formation des chasseurs
 - La communication et la valorisation de l'image de la chasse



26

PERSPECTIVES (SUITE 1)

- Plan d'action départemental « Loup » (2018-2023) :

La population de loups en France est estimée à environ 360 individus et 40 meutes.

Cette nouvelle problématique génère de nombreuses tensions et oppositions au sein des acteurs locaux (élevage, chasse, tourisme, etc.) et s'ajoute à celle de la gestion des dégâts de grand gibier.

A ce jour, 2 loups sont identifiés dans le département :

- 1 ♂ sur le Caroux
- 1 ♀ sur le Larzac

Officiellement, il n'y a pas de meute.



27

LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS

- Fusion des Fédérations Régionales des Chasseurs du Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour former la Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie le 24 novembre 2017.
- Trophée « chasse durable » remis le 14 décembre 2017 à la société de TEYRAN pour les aménagements Petit Gibier.

CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Partenaires financiers

• Conseil Régional Occitanie

La Région Languedoc-Roussillon finance le dispositif « cultures faunistiques » dans l'Hérault. Pour 2017, le montant de cette subvention s'est élevé à 19 415 €. Elle a également financé l'organisation de la fête de la chasse du Grand Biterrois pour 5 000 €.

Pour 2018, trois demandes de subvention ont été déposées au Conseil Régional Occitanie :

- * Les cultures faunistiques et environnementales,
- * La Fête de la chasse du Grand Biterrois,
- * CASCER (Chasse, Accès, Sécurité et Cohabitation sur les Espaces Ruraux).

• Conseil Départemental de l'Hérault

Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2017, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle de 24 000 € avec pour objet le financement des actions suivantes :

Axe I. Les actions de formation

- Intégration de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes de formation des chasseurs des différents centres de formation départementaux ;
- les formations au piégeage du petit gibier et des nuisibles au sein de l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault ;
- la formation des gardes particuliers autour de l'association des gardes de chasse particuliers de l'Hérault.

Axe II. Les actions de préservation de la biodiversité

- L'élaboration du tableau de bord du patrimoine naturel et cynégétique de l'Hérault et la participation de la FDC 34 au Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP) ainsi qu'au réseau de surveillance des maladies des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (SAGIR) ;
- la prévention et le suivi des dégâts et indemnités ainsi que la protection des cultures sur l'ensemble des domaines départementaux : Restinclières, Bessilles, Villeneuve, La Boissière, Saint-Guilhem-le-Désert, Ferrière Poussarou, Villeneuve lès Maguelone ;
- le développement du partenariat avec les services du Conseil départemental dans la gestion des domaines Espaces Naturels Sensibles (appui technique, veille foncière, ...) ;
- la poursuite et le développement d'un programme expérimental sur la collecte des déchets de la venaison et la filière d'équarrissage mise en place sur la Communauté de communes du Lodévois-Larzac ;
- la poursuite des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des scolaires ainsi que l'élargissement vers de nouveaux publics ;
- la poursuite et le développement du partenariat mis en place avec la Fédération départementale des randonneurs (fête départementale de la Randonnée Pédestre, Rallye Randonneurs-Chasseurs) ;

- le développement de la participation de l'école de chasse du Mas Dieu aux projets d'aménagement et de gestion des espèces de ce site.

Axe III. Les actions de communication

- la promotion et le développement des opérations jachères fleuries et haies mellifères ;
- la valorisation du partenariat avec le Conseil départemental de l'Hérault dans le Bulletin Fédéral en étroite relation avec sa Direction de la communication.

Axe IV. Les actions de gestion sanitaire

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage (oiseaux et mammifères sauvages) dans le cadre du réseau SAGIR pour :
 - * la détection précoce de maladies de la faune sauvage transmissibles à l'homme ou aux animaux d'élevage ;
 - * la surveillance des effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques ou de certaines intoxications criminelles ;
 - * la caractérisation dans le temps et dans l'espace des maladies ou autres phénomènes (évolution de la ressource alimentaire, modifications de l'environnement, etc.) ayant un impact sur les espèces sauvages.
- L'organisation du stockage d'échantillons biologiques sur le gibier tué à la chasse en banque congelée au Laboratoire départemental vétérinaire en vue de la mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques rétrospectives ;
- la participation à la formation des chasseurs à l'hygiène en général avec par exemple la formation des chasseurs aux risques alimentaires liés à la consommation du gibier et à l'examen initial de la venaison.

Partenariats avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Intérêt Cynégétique

Les conventions de partenariats passées avec l'ONCFS et l'ONF permettent la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage.

- **Dans le cadre des formations**

Concernant l'école de chasse et de nature du Soulié, une convention annuelle est signée entre la fédération et l'ONCFS d'une part et entre la fédération et l'ONF d'autre part pour la formation des chefs de battue.

L'ONCFS intervient également dans le cadre de la formation des gardes chasse particuliers et lors des formations à l'école de chasse « gibier d'eau » de l'Estagnol.

L'ONF est membre du Groupe d'Observations, de Recherches et d'Etudes des Dianas (GORED) pour la sécurité des chasseurs en battue de grand gibier.

- **Dans le cadre des suivis de faune sauvage**

Pour la gestion de la faune sauvage, la fédération a signé plusieurs conventions avec l'ONCFS pour la mise en œuvre d'actions favorables à la Perdrix rouge, le suivi des petits carnivores dans l'Hérault, le suivi des lagomorphes par IKA nocturnes. Enfin une convention tripartite est signée entre la fédération, l'ONCFS et le GICF Larzac Méridional pour le suivi « lièvre » dans le cadre de la station d'alerte sur le territoire du GICF du Larzac Méridional.

D'autres actions sont menées conjointement avec l'ONCFS, l'ONF comme le comptage du cerf au brame, les suivis IKA chevreuils et IPA mouflons, l'élaboration des plans de chasse et la journée technique perdrix rouge.

Partenariats avec les associations spécialisées

La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc.

On peut noter parmi elles :

- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie,
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJCH),
- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACFH),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPAH),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC34),
- L'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de défense des chasseurs Traditionnelles (ANCLATRA),
- Bio Espace,
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB34),
- Le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB),
- Le Concours Saint Hubert : délégation régionale Midi-Méditerranée.

Autres partenaires

La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières du Languedoc-Roussillon (CETEF), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Hérault, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR), Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP34), Réseau Ferré de France (RFF), l'Electricité Réseau Distribution France (ERDF), le bureau d'étude Naturaconst@, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.

La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.

Un partenariat privilégié a été instauré avec l'école de Valrance à Saint Semin sur Rance, l'Université Montpellier2 (Master Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité), l'Institut National de Formation et d'Application de Montpellier (formation pour adultes).

Applaudissements.

Robert CONTRERAS : « *Je vous demande à présent d'approuver, par vos votes, l'intégralité des dispositions présentées dans le rapport de gestion du conseil d'administration, de la situation morale et des activités de la fédération* ».

→ Le rapport sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération pour 2017/2018 est approuvé à l'unanimité.

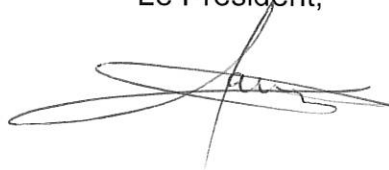
Le Trésorier,



Guy ROUDIER



Le Président,



Jean-Pierre GAILLARD